

## Lexique de l'administration française

### **Les lieux**

L'accueil : endroit où on demande des renseignements.

Le guichet : endroit où on parle à un employé.

La mairie : bureau officiel d'une ville où on fait des démarches administratives.

La préfecture : bureau principal de l'administration dans un département.

Le commissariat : bureau de la police.

La CAF : acronyme qui signifie Caisse d'Allocations Familiales, il s'agit d'un service qui apporte un soutien financier.

France Travail : service qui aide à trouver du travail.

La CPAM : acronyme qui signifie Caisse Primaire d'Assurance Maladie (aussi appelé l'Assurance Maladie) service de santé et des remboursements médicaux.

### **Les documents**

- une carte Vitale : carte de santé qui contient tous les renseignements nécessaires au remboursement des frais de santé.
- une carte de mutuelle : carte de la complémentaire santé ou tiers payant, qui rembourse une partie des frais de santé.
- une quittance de loyer : document qui atteste que les locataires sont bien à jour dans le paiement de leur loyer et des charges locatives.
- une facture : document qui donne les détails des prestations ou des marchandises achetées ou vendues.
- un formulaire : document à remplir avec ses informations personnelles
- une photocopie : copie d'un document
- un original : la toute première version d'un document
- une attestation : document qui prouve quelque chose

## Les personnes

- un agent / un employé : personne qui travaille dans l'administration
- un fonctionnaire : personne qui travaille pour l'Etat
- un usager : personne qui utilise un service
- un demandeur : personne qui fait une demande
- un assuré : personne qui est couvert par une assurance
- un allocataire : personne qui perçoit de l'argent de la CAF

## Les verbes essentiels

- attendre
- demander
- remplir
- signer
- payer
- déclarer
- justifier
- renouveler

## Les expressions utiles

- avoir un rendez-vous
- faire la queue
- être à jour
- être en règle
- avoir tous les papiers